

6 JUIN 2024

Dossier de presse

Assises & Congrès 2024 : la FFMKR déterminée à faire accélérer les évolutions de la profession

La **Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)** a organisé, du 30 mai au 2 juin, les Assises de la kinésithérapie, suivies du congrès annuel du syndicat. A l'occasion de ces deux événements marquants pour la profession, les cadres du syndicat ont affirmé leur détermination à faire **accélérer les évolutions de la kinésithérapie**.

Enquête Harris-Interactive : les kinésithérapeutes demandent des évolutions législatives pour la profession

En ouverture des Assises de la kinésithérapie, la FFMKR a dévoilé les résultats d'une enquête commandée à l'institut Harris Interactive, réalisée en ligne du 12 au 17 avril 2024 auprès d'un échantillon de 1103 kinésithérapeutes libéraux ou mixtes.

Cette enquête montre un très fort soutien des kinésithérapeutes à des évolutions structurantes pour la profession :

- Concernant la **prescription**, 86% des kinésithérapeutes sont favorables à la prescription de l'activité physique adaptée (APA) et 82% sont favorables à la prescription d'actes d'imagerie médicale ;
- Concernant la **prévention**, 94% des kinésithérapeutes sont favorables à la réalisation de consultations de prévention, ce qui plaide pour l'intégration de la profession dans le dispositif « Mon bilan prévention » ;
- Concernant l'**exercice professionnel**, 91% des kinésithérapeutes sont favorables au développement et à la reconnaissance de prises en charge spécialisées en kinésithérapie, 77% soutenant une rémunération différenciée pour les kinésithérapeutes formés proposant des prises en charges expertes. 81% soutiennent l'élargissement de l'accès direct aux soins de kinésithérapie.
- Concernant la **reconnaissance du métier**, 83% des sondés sont favorables à la reconnaissance de la kinésithérapie comme profession médicale à compétences définies. 76% sont favorables au statut de kinésithérapeute-coordonnateur en EHPAD, afin d'orienter et d'organiser les prises en soins des résidents. 75% sont favorables au financement de la coordination entre professionnels intervenant autour du patient.

Les résultats de cette enquête démontrent un fort soutien de la profession aux propositions d'évolution portées par la FFMKR auprès des tutelles et des parlementaires.

Contacts presse

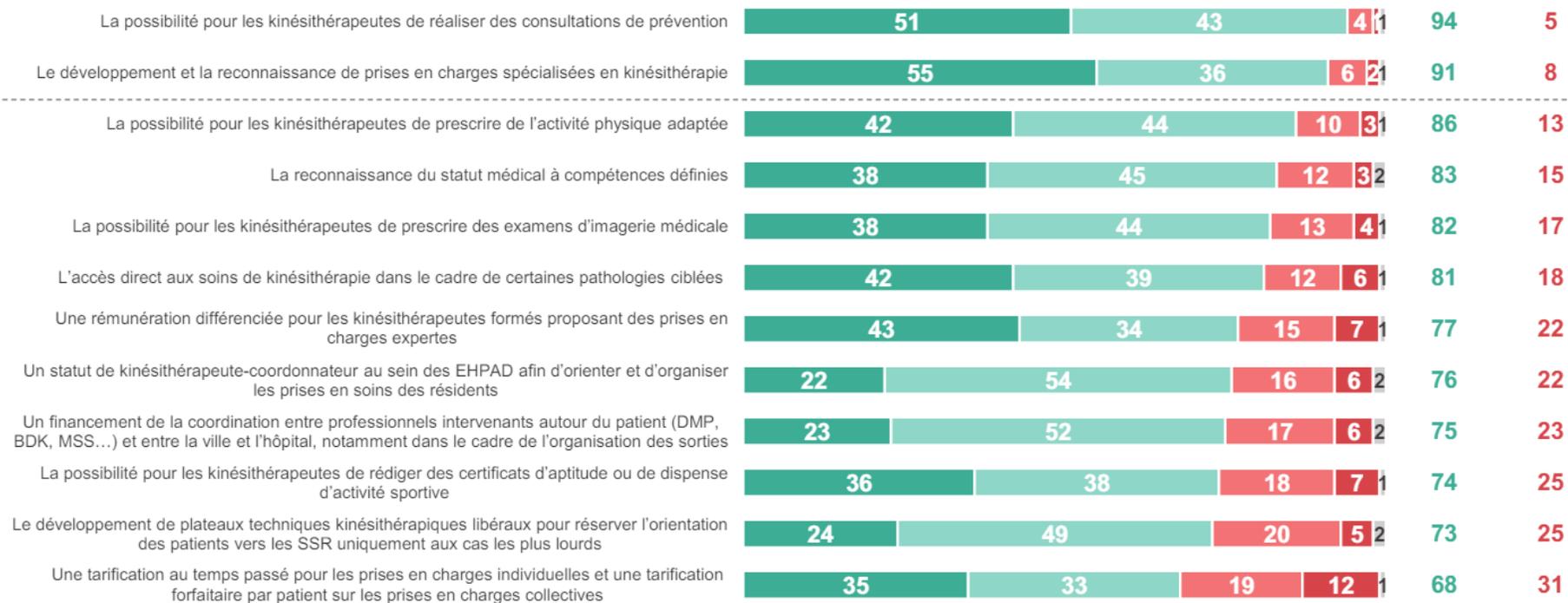
Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Document n°1 : résultats de l'enquête Harris-Interactive pour FFMKR

Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé(e) ou tout à fait opposé(e) aux propositions suivantes pour faire évoluer la profession de kinésithérapeutes ?

- À tous, en % -

Favorable Opposé(e)



■ Tout à fait favorable

■ Plutôt favorable

■ Plutôt opposé(e)

■ Tout à fait opposé(e)

■ Ne se prononce pas

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
 Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Aux Assises de la kinésithérapie, kinésithérapeutes et experts à l'unisson pour une meilleure reconnaissance de la profession

Des intervenants unanimes sur la nécessaire évolution du métier

Lors des Assises, de nombreux intervenants ont pu échanger sur le thème « *En 2024, une santé olympique pour tous avec les kinésithérapeutes* ». Convaincus de la nécessité de prendre des mesures rapides en faveur de la prévention et de l'accès aux soins de la population, les intervenants des Assises ont tous insisté sur le rôle incontournable des kinésithérapeutes dans le système de santé.

Au sujet de la **prévention et de l'accès aux soins**, les intervenants ont pu s'exprimer sur la nécessité pour les patients d'accéder à des dispositifs lisibles et rapides. Mickael Benzaqui, sous-directeur de l'accès aux soins et du premier recours de la DGOS, a ainsi insisté sur l'enjeu de lisibilité pour la population des dispositifs d'accès direct, et a tenu à rassurer la profession concernant l'expérimentation d'accès direct et une future inclusion des kinésithérapeutes dans les rendez-vous de prévention. Marine Brika, kinésithérapeute experte du bien-vieillir, a mis l'accent sur le besoin des personnes âgées de pouvoir accéder rapidement et sans prescription médicale à des soins de kinésithérapie, afin d'éviter les complications post-chutes ou post-hospitalisation. Éric Chenut a annoncé la publication prochaine d'une étude de la Mutualité Française portant sur le sport-santé, alertant sur le trop faible soutien apporté aux dispositifs de prévention et sur la nécessité d'accélérer le déploiement de l'activité physique adaptée (APA).

Concernant l'**évolution des métiers**, Elisabeth Hubert, présidente de la FNEHAD, a insisté sur l'indispensable investissement des kinésithérapeutes dans l'hospitalisation à domicile, et sur le besoin de reconnaître et développer le métier de kinésithérapeute coordonnateur en établissements. Patrick Gasser, président du syndicat de médecins spécialistes Avenir Spé, a apporté une parole médicale progressiste en affirmant la nécessaire reconnaissance de l'expertise et de l'autonomie de chaque profession de santé. Marilyne Berthet, ex-kinésithérapeute des équipes de France d'athlétisme, exerçant à la fois auprès de sportifs de haut niveau et de personnes âgées, a témoigné sur les similarités entre ces deux prises en charge, nécessitant un fort niveau de technicité et une personnalisation des soins. Jean-Carles Grelier, député de la Sarthe, a fait part de sa volonté d'aboutir à une loi de programmation pluriannuelle sur la santé permettant un véritable investissement dans la prévention, et a apporté son soutien à une évolution législative permettant d'élargir aux kinésithérapeutes la prescription d'activité physique adaptée (APA).

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Un maître mot : confiance

Ces interventions, en forte résonance avec les chiffres de l'enquête Harris-Interactive commandée par la FFMKR, renforcent la volonté du syndicat de pousser fortement de nouvelles évolutions du cadre d'exercice des kinésithérapeutes.

Sébastien Guérard, président de la FFMKR, a insisté dans son discours de clôture sur le consensus entourant la question de l'évolution de la kinésithérapie. Il est désormais de la responsabilité du Gouvernement et des parlementaires de faire confiance aux kinésithérapeutes :

« Le maître mot de ces échanges était celui de confiance. La confiance que l'on réclame pour faire évoluer la profession vers davantage d'autonomie et de reconnaissance ; la confiance dont nous devons être dignes lorsque l'on nous donne de nouvelles responsabilités, qui sont autant de chances de démontrer notre expertise ».

Ainsi, la FFMKR a appelé les kinésithérapeutes à se saisir des nouveaux dispositifs conventionnels et expérimentaux, notamment d'accès direct, et à se préparer aux prochaines évolutions du cadre légal de la profession.

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Au congrès de la FFMKR, les cadres de la profession appellent les parlementaires à légiférer

Les représentants des syndicats départementaux de la FFMKR, réunis en Congrès dans la continuité des Assises de la kinésithérapie, ont constaté un **alignement entre les constats des experts présents aux assises, les aspirations des kinésithérapeutes de terrain et les possibles évolutions législatives** qui pourraient être avancées dans les futures semaines.

Les participants au Congrès ont appelé les parlementaires à légiférer en faveur de l'évolution de la profession. **La convention médicale étant désormais signée**, les autres professions de santé peuvent désormais travailler à leur évolution dans un contexte apaisé.

Par le biais d'une motion, le Congrès de la FFMKR a insisté sur la **nécessaire modification du cadre légal de la kinésithérapie**, devenu anachronique. Le Congrès de la FFMKR souhaite que cette future modification permette d'obtenir les avancées suivantes :

- l'accès direct généralisé ;
- le droit de prescrire de l'activité physique adaptée, des actes d'imagerie ainsi que les médicaments nécessaires à une meilleure prise en charge des patients ;
- la reconnaissance des spécificités d'exercice et du métier de kinésithérapeute coordonnateur ;
- l'intégration des kinésithérapeutes dans les rendez-vous de prévention ;
- le passage du statut de profession paramédicale à celle de profession médicale à compétences définies, et d'un décret d'actes à un décret de compétences ;
- le changement de dénomination de la profession, de « masseur-kinésithérapeute » à « kinésithérapeute ».

Contacts presse

Document n°2 : Discours de Sébastien Guérard, président de la FFMKR, en ouverture des Assises de la kinésithérapie, le 31 mai 2024

Allocution d'ouverture des 21èmes Assises Nationales de la Kinésithérapie

« En 2024, une santé olympique pour tous, avec les kinésithérapeutes ! »

Le Puy-du-Fou, le 31 mai 2024

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Cher Monsieur Leboeuf,

Monsieur le directeur de la délégation départementale de Vendée de l'ARS des Pays de la Loire, Cher Monsieur Carchon,

Monsieur le Vice-président du Conseil Économique Social et Environnemental, cher Michel

Madame la ministre, Présidente de la FNEHAD, Chère Elisabeth

Monsieur le Député, Cher Jean-Carles Grelier,

Monsieur le Président de la Mutualité Française, Cher Éric,

Monsieur le Sous-directeur de l'accès aux soins et du premier recours à la DGOS, cher Mickael

Monsieur le Président de l'UNAPL, Cher Christophe,

Monsieur le Président d'Avenir Spé-Le Bloc, Cher Patrick,

Monsieur le Président du CNP-MK, Cher Stéphane,

Madame la Présidente d'Océvia, Chère Corinne,

Monsieur le Président de la CARPIMKO, Cher Stéphane,

Messieurs les présidents d'honneur de la FFMKR, chers Alain, Cher François,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des Sages,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau et du Conseil Fédéral,

Monsieur le Président du syndicat de Vendée, Cher Gilles,

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des syndicats départementaux de la Fédération,

Messieurs les présidents d'URPS,

Madame la Présidente de l'UNMSS, Chère Annabelle,

Monsieur le Président de la FNEK, Cher Maxime,

Mesdames et messieurs les partenaires,

Chers collègues, mes chers amis,

Je vous souhaite à mon tour la bienvenue en Vendée et je vous remercie d'être à nos côtés pour partager ces deux journées d'Assises de la Kinésithérapie, placée sous le haut patronage du ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Frédéric Valletoux. Je l'en remercie vivement, c'est une

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

première, et son geste témoigne de l'intérêt porté par le Gouvernement aux kinésithérapeutes libéraux en général et à la FFMKR en particulier.

Cet espace de réflexion et de prospective constitue un temps fort pour la profession et nous permet de construire notre avenir plutôt que de le subir avec fatalisme.

C'est notamment grâce aux fruits des travaux de nos Assises que la FFMKR est la première force de proposition de la profession et certainement la plus engagée dans la transformation de notre système de santé.

Des propositions, de l'engagement, de la transformation, il nous en faut, car les défis qui nous attendent sont nombreux et immenses. Car comme l'explique bien le thème de ces Assises, les kinésithérapeutes agissent pour tous ; ils sont de tous les terrains.

Notre plus grand défi collectif, en ville comme à l'hôpital, sera d'absorber le choc démographique et des maladies chroniques, et d'y répondre avec qualité et pertinence, dans un contexte de faible croissance économique.

Ne nous voilons pas la face, notre pays aura de plus en plus besoin des kinésithérapeutes. Le nombre des Français âgés de 75 à 85 ans va augmenter de 50% d'ici à 2030.

Ce vieillissement de notre population entraîne de facto une hausse du nombre de patients souffrant d'une maladie chronique, qui pèse déjà plus de 62% de la dépense totale de l'Assurance Maladie, soit près de 104 milliards d'euros, et nous voyons chaque jour le phénomène de la dépendance s'amplifier.

Ces quelques chiffres témoignent de la réalité du mur démographique : la demande de soins augmente de façon considérable. Face à ce mur, les trous dans la raquette des soins de *Premier Recours* liés aux tensions extrêmement fortes sur les soins de ville, en particulier en médecine générale, limitent l'offre. Certains sont encore convaincus et défendent l'idée que la médecine générale doit être la seule porte d'entrée dans le système de soins, y compris vis-à-vis de la médecine spécialisée. Pourtant, comme l'a dit la Cour des comptes il y a quelques semaines – j'y reviendrai, la médecine générale agit comme un « goulet d'étranglement » : tout organiser en aval de celle-ci ralentit l'accès aux soins, et l'ensemble du système de santé.

L'accès aux soins de premier recours est compliqué partout, ou presque ; mais de nombreux territoires souffrent particulièrement, et les inégalités d'accès aux soins se creusent.

En la matière la FFMKR a pris ses responsabilités, en régulant l'installation dans les zones non-prioritaires. Près de 50% de la profession est désormais contrainte par ces mesures pour mieux se répartir et permettre à chacun le meilleur accès possible aux soins de kinésithérapie.

Car au-delà des chiffres, ce sont des femmes, des hommes, des enfants ; ce sont nos proches, ainsi que de chacun d'entre nous, pris dans notre condition humaine, à tous les âges de la vie, dont il est question.

De tels enjeux commandent un engagement de toutes les forces vives du système de santé, des secteurs privé comme public. Ils rendent dérisoires les corporatismes ancrés dans un passé révolu.

Pour survivre, en préservant les valeurs de Solidarité, d'Universalité et d'Égalité sur lesquelles reposent le pacte social, notre système de santé doit se transformer.

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Que nous dit le dernier rapport de la Cour des comptes sur les soins de premier recours, que je viens d'évoquer ?

Ce rapport a mis en avant l'absence de vision de long terme pour les soins de ville et a souligné un cadre législatif, réglementaire et financier de plus en plus complexe, qu'il faut, à tout prix, remettre à plat. Seule une vraie vision permettra de financer l'accès aux soins en évitant les coups de rabot aveugles.

L'enjeu de la dépendance doit être désormais au centre des politiques. Il faut prendre à bras le corps la réorganisation de notre système de santé et faire du domicile des patients, le « premier hôpital » de France !

Mais pour cela, il faut faire évoluer les pratiques, revoir les contours de métiers, accompagner leur transformation et utiliser ce que chacun de nous sait faire de mieux. Et pour cela, il faut accepter que chaque professionnel de santé ait des compétences propres et des compétences partagés avec d'autres. Et ce qui est vrai pour les autres, l'est également pour nous.

En Arles, il y a deux ans, nous avons tracé les contours des spécificités d'exercice en kinésithérapie et démontré leur pertinence pour améliorer la prise en charge de nos patients. Depuis, nous travaillons à la reconnaissance et la valorisation de ces spécificités en lien avec les pouvoirs publics, et nous avons acté la mise en place d'un groupe de travail dédié dans l'avenant 7, ce qui est un signal fort...

Je profite de la présence de Mickaël Benzaqui, qui avant de rejoindre la DGOS était à la CNAM, pour le remercier chaleureusement. Il a participé très activement à la négociation de l'avenant 7 et n'est pas étranger à la création du groupe de travail sur les spécificités. Je suis certain que nous pourrons désormais compter sur lui dans les mois qui viennent - cette fois-ci coté DGOS - pour déployer pleinement ces mesures.

Nous pensons que les 100 000 kinésithérapeutes, dont le niveau de compétences a été « *upgradé* » et scientifiquement reconnu, constituent une force considérable pour accélérer la mutation de notre système de santé et contribuer à améliorer l'offre de soins.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux choix ! Elle est à l'action.

Certes, nous avons reçu des signaux positifs ces derniers temps, mais rien qui ne permette d'opérer les transformations attendues. Il faut que ces transformations aillent plus vite.

Sous l'effet du corporatisme médical, la loi « Rist 2 » de 2023, censée libérer l'accès direct, s'est soldée par un enfermement au sein des seules structures et pour seulement 8 séances. Et un an après la promulgation de cette loi... Le décret d'application concernant l'expérimentation en CPTS, et ce malgré les annonces du Premier Ministre, n'est toujours pas publié.

Pire encore, la mise à jour de la liste de produits de santé prescriptibles par les kinésithérapeutes, prévue par la loi « Rist 1 » de 2021 n'est toujours pas faite, notamment du fait de tergiversations sur le doliprane, pourtant en vente libre en pharmacie... cherchez l'erreur !

Que de temps perdu en tergiversations ! Tergiversations dont nous connaissons la cause : la négociation de la convention médicale. Car lorsque les médecins négocient, la planète santé s'arrête de tourner !

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Il faut que la tutelle comprenne qu'elle a plutôt intérêt à travailler avec des syndicats forts, en capacité de coconstruire et porter avec elle des projets de réformes, plutôt que d'avoir à composer avec des collectifs en tout genre dans l'opposition systématique. Et que, lorsqu'on tente de shunter les corps intermédiaires, on fait « en même temps » le lit des populistes et des extrêmes !

La FFMKR travaille ardemment en interpro sur une réforme en profondeur des modalités de reconnaissance de la représentativité et du système conventionnel afin de contrer la balkanisation qui touche les organisations syndicales. L'élargissement du cadre de l'ACIP, en cours de négociation entre l'UNPS et la CNAM, en est le balbutiement, mais il va falloir aller plus vite et plus fort pour redonner vigueur au système conventionnel, en lequel nous sommes profondément attachés, mais qui a grand besoin d'être modernisé pour répondre aux enjeux, non pas de demain, mais d'aujourd'hui.

A ceux d'entre vous qui, comme nous, s'insurgent contre ces états de fait, je veux désigner le principal coupable : notre cadre législatif totalement anachronique et organisé en verticalité !

Ce cadre organise chacune de nos conventions inter et mono professionnelles en silos.

Ce cadre consacre, historiquement, le monopole du médecin sur l'ensemble des actes de soins. Les compétences de toutes les autres professions de santé, ne leur étant octroyées que par dérogation à ce monopole médical.

Ce cadre légal assigne à résidence les professions paramédicales au premier rang desquelles, la kinésithérapie !

Or, je l'évoquais tout à l'heure, notre profession a considérablement évolué grâce à la modernisation de notre formation initiale qui est passée de 2 à 5 ans en moins d'un demi-siècle et aux possibilités offertes par la formation continue.

Il faut mettre un terme à la sous-utilisation des kinésithérapeutes dans notre système de santé. Face au vieillissement de la population et à l'explosion des maladies chroniques, les kinésithérapeutes sont un formidable atout pour la santé publique – à condition de lever ces freins d'un autre temps.

C'est pourquoi la FFMKR a saisi dernièrement les parlementaires pour porter une proposition de loi, une « PPL » sur le métier de kinésithérapeute. Ce texte permettrait de définir notre profession comme une profession médicale à compétences définies, reconnaissant la profession à travers ses missions et non plus un simple décret d'actes obsolètes. Un mot d'ordre : confiance, plutôt que contrôle !

Avec plusieurs parlementaires qui ont pris la mesure de ces enjeux, et qui sont déterminés à faire bouger les lignes rapidement, nous travaillons à l'élaboration de cette proposition de loi, avec l'ambition qu'elle soit examinée dès cette année.

Les Français n'en peuvent plus d'attendre qu'on veuille bien prendre des mesures efficaces pour répondre à leur détresse devant l'extension des déserts médicaux. Et à vrai dire les kinésithérapeutes sont dans le même état d'esprit.

La gravité de la situation de l'accès aux soins, devenue l'une des trois premières causes d'insatisfaction des Français vis-à-vis des responsables politiques, n'autorise plus de différer les mesures permettant une amélioration concrète, rapide et durable.

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Par ailleurs, je le dis sans ambiguïté, il n'est pas question d'attendre à nouveau 11 ans pour obtenir de nouvelles avancées conventionnelles. Accompagner l'évolution de notre profession n'est pas une option !

La FFMKR a signé l'avenant n° 7 en juillet dernier, engageant l'enveloppe la plus importante jamais signée par la profession pour un avenant. Son application progressive générera jusqu'à 9 000 € de chiffre d'affaires par an en 2027. Ce qui est trop long, alors que l'inflation régresse mais n'a pas disparu. C'est effort ne comblera pas, quoiqu'il en soit, le retard pris ces 11 précédentes années.

Nous avons réclamé aux deux ministres en charge de la Santé et du Travail, à Matignon, et à l'Élysée, de revoir ce calendrier afin d'accélérer l'application des revalorisations tarifaires.

Ainsi notre position est claire. Nous voulons aller plus vite pour appliquer ce qui a été signé. Nous voulons aller vite en anticipant les conditions de la mise en œuvre de l'accès direct et de l'inclusion des kinésithérapeutes dans les rendez-vous de prévention.

Nous voulons aller plus vite pour nos aînés, nous voulons aller plus vite pour nos patients et nous n'attendrons pas que les choses arrivent d'elles-mêmes.

Cela commence par nous emparer de tous les dispositifs à notre disposition et nous préparer pour être opérationnels lorsque les mesures que nous appelons de nos vœux comme l'accès direct, la prescription de l'APA, d'antalgiques, d'AINS, la prévention ou les TROD, seront déverrouillés.

Par ailleurs, nous devons prendre exemple sur les pharmaciens qui n'ont pas attendus bien sagement derrière leurs comptoirs qu'on leur apporte la vaccination sur un plateau. Ils se sont préparés et organisés.

Nous devons, ici à la FFMKR, montrer le cap à suivre à l'ensemble des kinésithérapeutes pour construire leur avenir.

Car les 100 000 kinésithérapeutes, je le redis, sont une force pour accompagner les Français à chaque étape de leur vie.

Ces Assises qui nous rassemblent aujourd'hui en Vendée, sont l'occasion de travailler ensemble à la concrétisation de nos objectifs au service de nos patients et de la Santé publique.

Avant de conclure mon propos, je voudrais saluer toute l'équipe du syndicat de Vendée, son président Gilles Rouy, et tout particulièrement deux Vendéens qui siègent désormais au parmi nos Sages :

- Alain Bergeau, qui fut mon prédécesseur à la présidence de la Fédération et à celle de l'UNPS
- Christian Chatry, ancien trésorier national, directeur INK.

Merci à vous deux de votre engagement pour la Fédération à travers ces nombreuses années... Je connais votre histoire commune et je saisi l'occasion pour en partager quelques morceaux car je sais combien l'engagement syndical repose souvent sur des histoires singulières et des rencontres comme la vôtre et je ne suis pas certain que beaucoup de monde dans la salle sache le chemin que vous avez parcourus ensemble, des bancs de l'IFMK, jusqu'au cabinet aux Essarts, puis du syndicat de Vendée jusqu'au Conseil fédéral, où vous avez toujours eu cette trajectoire commune, y compris sur le plan personnel.

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06.03.85.96.28
Vincent Daël, Délégué général, 06.62.02.34.60

Un grand merci à vous deux au nom de la Fédération, et puis un grand merci également à titre personnel, car je sais aussi combien vous avez été une source profonde d'inspiration, pour moi bien évidemment, mais plus largement dans le mandat que nous menons avec le Bureau et le Conseil Fédéral.

C'est grâce à eux, que nous avons fait le chemin jusqu'à la Vendée !

Et puis dans ce cadre exceptionnel du Puy-du-Fou, comment en pas avoir une pensée pour Michelle - Michelle Goisneau qui nous a quitté - que bon nombre d'entre vous ont sans doute eu comme moi la chance de croiser lors de nos différents congrès. Elle incarnait l'engagement syndicale, au sens noble du terme, et la défense de la profession et de de ses valeurs, toujours avec honnêteté, intégrité, dans le respect de l'autre et de la parole donnée. Elle était entière, franche, simple, avec de vraies convictions. Toutes nos pensées sont pour toi Michelle.

Enfin, un dernier mot pour remercier nos partenaires et nos intervenants qui pendant deux jours, en plénière ou en atelier, viendront partager leur expertise et leur expérience.

A toutes et à tous, je souhaite d'excellentes Assises qui promettent une santé olympique pour l'ensemble des Français avec les kinésithérapeutes !

Sébastien Guérard, Président de la FFMKR